

COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE

2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 janvier 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept janvier à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

Présents : Mme Annick ALIX FAUDEMÉR, Mme Esther BEUVE, M. Eric CAUVIN, Mme Catherine COQUELIN, Mme Isabelle DEGUETTE, M. Alain EUDES, M. Joël GAUTIER, M. Emmanuel JAMARD, M. Franck LEGIGAN, M. Sébastien LEMONNIER, M. Alain LENESLEY, Mme Martine LEPAGE, M. Gilles MALICOT, M. Cyril PANIEL, M. Laurent PIEN, Mme Martine SAVARY, Mme Aurélie VERGIN, Mme Laëtitia VIVIER

Excusés : Mme Sylvie ASSELIN qui a donné pouvoir à M. Alain LENESLEY, M. Pierrick DELACOTTE qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN, M. Manoël DUDOUIT qui a donné pouvoir à Mme Martine SAVARY, Mme Laurence DUFOUR, Mme Nathalie LECLER, Mme Nathalie LECUIR qui a donné pouvoir à Mme Catherine COQUELIN, Mme Sylvie GAUTIER qui a donné pouvoir à M. Eric CAUVIN, Mme Pierrette POUSSET, M. Vivek SINGH qui a donné pouvoir à M. Cyril PANIEL

Absents : M. Yann LECUYER, M. Serge LEMONNIER

Secrétaire de séance : M. Eric CAUVIN

Date de convocation : 20 janvier 2022

Date d'affichage : 3 février 2022

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 18

Pouvoirs : 6

Votants : 24

Délib. n°2022-004 : Réforme du dispositif de location des VAE (St-Lô Agglo)

Depuis 2012, Saint-Lô Agglo propose un service de location de vélos à assistance électrique (VAE). Plusieurs points de location existent, mais inégalement répartis sur le territoire communautaire, et de surcroît gérés différemment selon les sites.

Saint-Lô Agglo souhaite simplifier et moderniser le service :

- Réservation des vélos à l'aide d'un formulaire en ligne
- Paiement en ligne
- Centralisation des vélos en un seul et même lieu situé à la gare de St-Lô
- Récupération du vélo par l'utilisateur sur l'un des 10 points de retrait : Tessay-Bocage, Torigny-les-Villes, Canisy, Marigny-le-Lozon, Saint-Lô, Saint-Clair-sur-l'Elle et Saint-Jean de Daye.

A l'occasion de l'évolution du service, Saint-Lô Agglo envisage d'augmenter significativement le nombre de vélos à louer, en passant de 60 à 250 unités. Le tarif augmenterait également. Il passerait de 357 € à 600 € environ par an. L'idée est de faire découvrir et promouvoir la pratique du vélo, mais de ne pas faire concurrence aux loueurs privés.

A côté de ce service qui s'adresse davantage aux habitants pour des locations de longue durée (> 1 mois), Saint-Lô Agglo propose des VAE pour un usage touristique de courte durée (demi-journée, journée ou week-end). Actuellement, seul l'office de tourisme de St-Lô propose cette solution. Dans le cadre de la réforme de la location des VAE, Saint-Lô Agglo envisage de créer un point de retrait supplémentaire. Le choix se porterait sur le nouveau site des Jardins de la Gare. Il est évoqué également d'en mettre un sur le site touristique de la base de canoë-kayak. La création de ces points de retrait serait bien évidemment en accord avec l'association du Vélorail qui en assurera la gestion.

Après délibération, le Conseil municipal :

DECIDE

- Prendre acte de la réforme initiée par Saint-Lô Agglo concernant le service de location des vélos à assistance électrique (VAE) ;
- Emettre un avis favorable à la création d'un point de retrait des vélos sur le site des Jardins de la Gare et, si besoin, à la base de canoë-kayak, en partenariat avec l'association du vélorail.

Pour : 24	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Laurent PIEN

